

1. *Débitrice:* **André Henny SA**, rue Mathurin-Cordier 13,
1005 **Lausanne**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au
28.04.2005
3. *Commissaire:* Stéphan Margelisch, p.a. Capex Conseils SA,
World Trade Center, CP 476 à 1000 Lausanne 30
4. *Remarques:* Date d'octroi du sursis: 28 octobre 2004
Délai pour les productions: 20 jours dès la publication de
cet avis, sous peine d'être exclu des délibérations relatives
au concordat.
Les créanciers sont invités à produire leurs créances arrêtées
au 28 octobre 2004 par écrit accompagnées des pièces justi-
ficatives, à l'adresse du commissaire au sursis.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paie-
ment des dettes contractées pendant la période du sursis
concordataire.
L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.
Stephan Margelisch, p.a. Capex Conseil SA
1000 Lausanne 30
(02566734)